



Commission économique pour l'Europe

Comité du commerce

Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques

Vingt-huitième session

Genève, 10 et 11 (matin) octobre 2022

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

**Structure, mandat, cahier des charges et procédures
du Centre des Nations Unies pour la facilitation
du commerce et les transactions électroniques**

Programme de travail du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) pour 2023-2024

Révision

Document établi par le Bureau

Résumé

On trouvera dans le présent document le programme de travail du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) pour 2023-2024.

Publié sous la cote ECE/TRADE/C/CEFACT/2022/21, le présent document est soumis par le Bureau à la vingt-huitième session plénière pour approbation.

I. Introduction

1. On trouvera dans le présent document le programme de travail du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) pour 2023-2024.
2. Le présent document est soumis par le Bureau du CEFACT-ONU à la vingt-huitième session de la Plénière pour examen et approbation, et sera ensuite soumis au Comité exécutif de la Commission économique pour l'Europe (CEE) pour approbation.
3. Il est conforme à l'approche de gestion rationalisée axée sur des projets qui a été adoptée à la dix-huitième session plénière, en février 2012, et à la version révisée du document de référence mis à jour à la vingt-quatrième session et intitulé « Structure, mandat, cahier des charges et procédures du CEFACT-ONU » (ECE/TRADE/C/CEFACT/2017/15/Rev.1). Le programme de travail pour 2023-2024 est également conforme au document intitulé « Orientations futures du CEFACT-ONU » (ECE/TRADE/C/CEFACT/2016/20/Rev.1).
4. Les activités inscrites au programme découlent des besoins qu'expriment les États membres et des recommandations faites par le Comité exécutif de la CEE. L'un des principaux avantages des travaux du CEFACT-ONU est qu'ils sont sans exclusive : ils sont ouverts à une large participation, ce sont les États Membres de l'ONU qui exercent leur pouvoir de décision dans l'examen et l'approbation des recommandations et normes qui en sont issus et, peut-être surtout, les produits qui en découlent sont mis gratuitement à la disposition de tous.

II. Principaux éléments de la mission et du mandat du CEFACT-ONU

5. Le CEFACT-ONU a pour mission de proposer « des procédés simples, transparents et efficaces pour le commerce mondial ».
6. Dans le cadre du Conseil économique et social de l'ONU, la CEE coordonne les recommandations sur la facilitation du commerce et les normes relatives aux transactions électroniques, qui concernent les processus-métier des secteurs public et privé favorisant l'expansion du commerce international et des services associés. À cette fin, le CEFACT-ONU a été créé en tant qu'organe intergouvernemental subsidiaire de la CEE et a reçu pour mandat d'élaborer un programme de travail de portée mondiale pour améliorer la coordination et la coopération mondiales dans ces domaines.
7. Le CEFACT-ONU appuie les activités visant à améliorer la capacité des entreprises et des organismes commerciaux et administratifs des économies développées, en développement et en transition à échanger efficacement des produits et des services utiles. Son objectif principal est de faciliter les transactions nationales et internationales, grâce à la simplification et à l'harmonisation des processus, des procédures et des flux d'information, et de contribuer ainsi à une croissance plus durable du commerce mondial.
8. Le CEFACT-ONU offre l'occasion aux experts des secteurs public et privé de travailler ensemble sous la direction de sa Plénière et de son Bureau à l'élaboration d'un ensemble de documents d'orientation, de recommandations et de normes disponibles sans frais, qui peuvent aider à réduire les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce. Ses experts mettent en œuvre des projets faisant partie de programmes de travail approuvés par la Plénière en recourant à un processus d'élaboration ouvert¹, dans le respect de la

¹ Voir le document *Informations actualisées sur le processus d'élaboration ouvert* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2016/17) à l'adresse http://www.uncece.org/fileadmin/DAM/cefact/cf_plenary/2016_plenary/CF_2016_017F_ODP.pdf.

politique du CEFACT-ONU en matière de droits de propriété intellectuelle² et de son code de conduite³.

III. Programme de travail pour 2023-2024

9. Les domaines d'intervention du programme de travail pour 2023-2024 qui sont présentés ci-dessous reflètent les Orientations futures du CEFACT-ONU (ECE/TRADE/C/CEFACT/2016/20/Rev.1), lesquelles ont été adoptées par la Plénière du CEFACT-ONU à sa vingt-deuxième session. En adoptant cette approche, il est possible de rationaliser le programme de travail et d'attirer l'attention de la Plénière et du Comité exécutif de la CEE sur les différents types de travaux de fond que les experts entendent entreprendre.

A. Contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable et à la transition vers des chaînes de valeur durables dans une économie circulaire

10. Les travaux du CEFACT-ONU appuient, directement et indirectement, la mise en application du Programme de développement durable à l'horizon 2030⁴, une grande majorité de ses objectifs de développement durable (ODD), le passage à une économie circulaire et une transition vers des chaînes de valeur plus résilientes, plus inclusives et plus durables dans une économie circulaire. En particulier, ils contribuent directement à la réalisation des ODD suivants :

a) L'ODD 5, qui porte sur l'amélioration de l'égalité entre les sexes, notamment en facilitant l'accès aux débouchés commerciaux, ce qui crée des possibilités d'emploi pour les femmes et accroît ainsi leur participation à l'économie ;

b) L'ODD 8, qui porte sur la croissance économique durable, notamment en facilitant les processus et les services pour le commerce international, en renforçant les conditions de travail au moyen de la traçabilité de chaînes de valeur durables et circulaires et en contribuant au développement du tourisme rural durable ;

c) L'ODD 12, qui porte sur les modes de consommation et de production durables, notamment en prévenant et en réduisant les effets environnementaux et sociaux néfastes, en réduisant les pertes alimentaires, en établissement des normes pour les mouvements de déchets ainsi qu'en améliorant la traçabilité en matière d'environnement, de société et de gouvernance et la transparence des chaînes de valeur afin de promouvoir des modèles commerciaux et des choix de consommation plus responsables ;

d) L'ODD 14, qui porte sur l'exploitation durable des océans, des mers et des ressources marines, notamment en établissant des normes de commerce électronique pour la gestion des stocks de poissons et des bateaux de pêche ;

e) L'ODD 17, qui porte sur le renforcement des partenariats mondiaux et leur revitalisation, notamment en ce qui concerne la promotion du partage des informations et des procédures entre le Nord et le Sud, l'utilisation de la technologie, le renforcement des capacités, le commerce et les partenariats public-privé.

² Voir *Politique du CEFACT-ONU en matière de droits de propriété intellectuelle : version actualisée* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2010/20/Rev.2) à l'adresse https://unece.org/DAM/cefact/cf_plenary/plenary12/ECE_TRADE_C_CEFACT_2010_20_Rev2F_IPR.pdf.

³ Voir *Code de conduite du CEFACT-ONU : projet de version révisée* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2010/18/Rev.1 à l'adresse http://www.unece.org/fileadmin/DAM/cefact/cf_plenary/plenary11/ECE_TRADE_C_CEFACT_2010_18_Rev.1F.pdf.

⁴ Au Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, le 25 septembre 2015, les dirigeants du monde entier ont adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui comprend un ensemble de 17 objectifs de développement durable (ODD) visant à mettre un terme à la pauvreté, à combattre les inégalités et l'injustice et à lutter contre les changements climatiques d'ici à 2030 (<https://sustainabledevelopment.un.org/?menu=1300>).

11. Le CEFACT-ONU contribue aussi à la réduction de la pauvreté et à l'élimination de la faim grâce à une agriculture durable, notamment au moyen de la certification des produits de l'agriculture et de la pêche (ODD 1 et ODD 2) et de la réduction des inégalités (ODD 10). Il contribue aussi à supprimer les obstacles au commerce au moyen de la dématérialisation et à aider les microentreprises et les petites et moyennes entreprises (MPME) en normalisant les modèles d'échange de messages, et facilite les échanges électroniques de données sanitaires et phytosanitaires aux fins de l'atténuation des risques sanitaires (ODD 3). En ce qui concerne l'utilisation durable des ressources naturelles (ODD 15), il contribue à faire progresser l'économie circulaire, notamment en élaborant des orientations et des normes en matière d'innovation et de technologies avancées (ODD 9), et à favoriser le développement de villes intelligentes (ODD 11).

B. Faire progresser la facilitation du commerce et appuyer sa mise en œuvre

12. La normalisation, la simplification et l'harmonisation transfrontières, éléments essentiels de la facilitation des échanges commerciaux internationaux, sont au cœur des travaux du CEFACT-ONU. Dans le cadre de cette mission de facilitation du commerce, le CEFACT-ONU soutient les objectifs de l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui souligne l'importance de plusieurs questions abordées par les recommandations de la CEE (guichet unique, organismes nationaux de facilitation du commerce, etc.) et préconise l'application des normes internationales.

13. Le CEFACT-ONU poursuivra sa mission de facilitation du commerce dans le cadre de son programme de travail pour 2023-2024. Cette mission s'articule autour des principaux objectifs suivants :

a) L'étude, l'élaboration et la révision des **recommandations** relatives à la facilitation du commerce ainsi que des **normes** techniques et des normes relatives au commerce électronique ;

b) L'accent mis sur l'appui à l'interopérabilité entre les nombreuses plateformes technologiques existantes, nouvelles ou à venir (en d'autres termes, la capacité de ces systèmes à échanger des données) en agissant comme un centre sémantique capable de faire progresser le développement de **sémantiques**, de **listes de codes**, de **processus et de modèles de référence de données** technologiquement neutres et de **pratiques exemplaires** ;

c) Une meilleure **accessibilité** des produits de travail du CEFACT-ONU, en particulier pour les nouvelles parties prenantes participant à la mise au point d'applications Web et mobiles ;

d) L'appui apporté aux États membres et aux parties prenantes qui souhaitent tirer pleinement parti de la **famille de normes** du CEFACT-ONU pour répondre à leurs besoins en matière de facilitation du commerce et de transactions électroniques ;

e) Le suivi des technologies avancées, afin de garantir la **pérennité de la pertinence** des produits des travaux du CEFACT-ONU.

14. Les recommandations, normes et autres produits élaborés par le CEFACT-ONU peuvent être utilisés par les pouvoirs publics et les entreprises pour mettre en œuvre des politiques et des réglementations de facilitation du commerce aux niveaux international, régional et national. Ils appuient en particulier la mise en application d'aspects importants de l'AFE de l'OMC. Cet accord encourage en particulier les États membres à s'inspirer des pratiques exemplaires en matière de normes internationales et à participer à l'élaboration et à la révision de telles normes. Le CEFACT-ONU continuera d'élaborer des produits pour soutenir la mise en application de l'AFE, aider à la réalisation des ODD et contribuer à faire progresser la facilitation du commerce en général.

15. Les activités du CEFACT-ONU se concentreront sur ce rôle de facilitation du commerce, en particulier au moyen de projets à l'appui des articles ci-après de l'AFE de l'OMC :

a) L'article 10, relatif aux formalités se rapportant à l'importation, à l'exportation et au transit. Il s'agit notamment du concept du guichet unique, de la rationalisation des formalités et prescriptions en matière de documents requis et de l'utilisation de normes internationales ;

b) L'article premier, relatif à la publication et la disponibilité des renseignements ;

c) L'article 7, relatif à la mainlevée et au dédouanement des marchandises ;

d) L'article 8, relatif à la coopération entre les organismes présents aux frontières ;

e) L'article 12, relatif à la coopération douanière ;

f) L'article 23, relatif aux dispositions institutionnelles et plus particulièrement aux comités nationaux de la facilitation des échanges.

16. Le CEFACT-ONU vise à faciliter le commerce même au-delà de l'AFE. Dans cette optique, il s'appuiera sur les résultats obtenus ces dernières années et fera progresser les diverses méthodes d'échange de données, y compris les méthodes « push » et « pull »⁵. Il visera également à favoriser, grâce à ses normes sémantiques, une harmonisation de l'utilisation des technologies existantes et naissantes dans la facilitation des échanges.

C. Aider les pays à faire face aux perturbations des chaînes d'approvisionnement

17. La pandémie de COVID-19 et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement qui en ont résulté ont fait prendre conscience des avantages de la facilitation du commerce et de l'échange électronique de données. Afin de garantir que le commerce et les services qui s'y rapportent continuent de fonctionner, le CEFACT-ONU poursuivra ses travaux sur la facilitation du commerce et le commerce électronique qui sont destinés à dématérialiser les flux transfrontières d'informations, à mettre en place des procédures de contrôle électroniques fondées sur les risques et à soutenir les activités de secours menées face à ce type de pandémie.

18. La soixante-dixième session de la CEE, qui se tiendra en avril 2023, portera sur la transformation numérique et la transformation verte au service du développement durable dans la région de la CEE. Le CEFACT-ONU s'est dit prêt à soutenir le secrétariat de la CEE dans la préparation de cette session anniversaire puisqu'il estime que les thèmes de la transformation numérique et de l'économie verte présentent un grand intérêt pour ses travaux et ceux de ses organes subsidiaires.

19. Pour assurer une reprise durable après la pandémie et conformément aux priorités de la CEE, le CEFACT-ONU aidera les États membres à renforcer leurs capacités commerciales et les accompagnera dans leur transition vers une économie numérique et verte. Plus généralement, il aidera les pays en développement et en transition économique à appliquer ses normes et recommandations relatives à la facilitation du commerce.

D. Assurer l'interopérabilité sémantique

20. La sémantique de l'échange des données commerciales (à savoir les significations fondamentales, communes et partagées des termes commerciaux et des informations commerciales) est essentielle à la normalisation et à l'harmonisation des interactions commerciales à travers le monde⁶. Le CEFACT-ONU élabore des produits qui contribuent à cette harmonisation, comme sa bibliothèque de composants communs et ses spécifications

⁵ La méthode « push » de partage de données consiste à envoyer un message électronique à un partenaire. La méthode « pull » de partage de données consiste à permettre au partenaire de se connecter directement à votre propre système informatique et à y récupérer les données souhaitées.

⁶ Voir le document de la Plénière ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/27 sur l'importance des normes sémantiques dans la facilitation du commerce.

relatives aux exigences opérationnelles (qui présentent des processus syntaxiquement neutres). Il continuera de faire office de pôle sémantique pour tous ses produits internes et s'efforcera également de coordonner et de rapprocher les besoins d'autres organisations.

21. Le CEFACT-ONU continuera à tenir à jour et à faire évoluer ses principaux produits liés à l'interopérabilité sémantique ainsi que d'autres nouveaux produits en cours d'élaboration. Ces produits comprennent :

- a) La bibliothèque de composants communs de l'ONU ;
- b) Les normes EDIFACT-ONU (Règles des Nations Unies concernant l'échange de données informatisé pour l'administration, le commerce et le transport) ;
- c) Le Répertoire de codes des Nations Unies pour les lieux utilisés pour le commerce et les transports (LOCODE-ONU) ;
- d) Les listes de codes relatifs aux échanges ;
- e) Les modèles de données de référence du CEFACT-ONU, qui permettent un regroupement logique des informations par secteur et facilitent la réutilisation et la diffusion de ses travaux sémantiques.

E. Élaborer et mettre à jour des orientations et des normes

22. Le programme du CEFACT-ONU est divisé en volets, dont chacun est soutenu par plusieurs domaines et points de contact⁷. Ceux-ci jouent un rôle important, car ils contribuent à assurer un suivi des nouveaux processus-métier, ainsi que des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Le CEFACT-ONU donnera des indications aux États, aux entreprises et à leurs experts sur les moyens de tirer profit du potentiel de ces innovations en utilisant ses produits existants ou en élaborant de nouveaux. En outre, à la demande des utilisateurs, il établira des directives sur la manière d'utiliser ses produits.

23. Le CEFACT-ONU poursuivra ses travaux de recherche et d'orientation sur les technologies avancées. Il s'agit notamment des technologies de la chaîne de blocs et des registres distribués, de l'Internet des objets, de l'intelligence artificielle, des interfaces de programmation d'applications et d'autres technologies similaires. Le CEFACT-ONU examinera également les questions de cybersécurité en relation avec l'élaboration de ses normes en matière de commerce électronique.

24. Dans le cadre de ses domaines et au sein de ses équipes de travail, le CEFACT-ONU veillera à ce que ses produits conservent leur pertinence. Les examens qu'il effectuera auront pour objectif de confirmer que les produits sont toujours d'actualité dans leur contexte commercial ou qu'ils constituent toujours l'idéal à atteindre. Ils permettront également de vérifier la cohérence avec d'autres produits existants du CEFACT-ONU.

25. Le CEFACT-ONU donnera la priorité à l'examen de toutes les recommandations datant de dix ans ou plus ainsi que les normes relatives aux transactions électroniques qui pourraient avoir été affectées par des changements de processus ou des changements technologiques.

26. Tous les produits réalisés par le CEFACT-ONU dans le domaine du commerce électronique sont basés sur le modèle « acheter-expédier-payer » du modèle de référence de la chaîne d'approvisionnement internationale⁸. Il continuera de s'efforcer de proposer des solutions globales basées sur ce modèle, qui couvre l'intégralité de la chaîne d'approvisionnement. Des analyses des lacunes seront menées pour repérer les domaines dans lesquels des orientations ou des normes sont nécessaires pour traiter l'ensemble des processus de la chaîne d'approvisionnement internationale qui interviennent dans le

⁷ Pour la structure la plus récente du Bureau et du domaine au moment de la rédaction du présent document, voir le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2021/4.

⁸ CEFACT-ONU, 2003, *Modèle de référence de la chaîne d'approvisionnement internationale*, disponible à l'adresse <http://tfig.unece.org/contents/ISCRM.htm>.

commerce transfrontière et national pour différents secteurs, en particulier en ce qui concerne les instructions concernant la précommande et les accusés de réception.

F. Améliorer les communications et élargir la participation et les services consultatifs

27. Le CEFACT-ONU élaborera des documents d'orientation sur la manière d'utiliser ses produits, qui seront adaptés à divers publics cibles. L'accent sera mis sur la création de documents d'orientation visant à rendre les produits existants plus accessibles, en particulier à des publics ne possédant pas de connaissances techniques (sur demande des États membres ou de la communauté des utilisateurs).

28. Le CEFACT-ONU s'efforcera de recueillir des informations, notamment des informations quantitatives sur l'utilisation et l'impact de ses produits.

29. Par l'intermédiaire du secrétariat de la CEE, le CEFACT-ONU collaborera avec d'autres organismes des Nations Unies et organisations concernées pour aider les pays en développement et les pays en transition économique à adopter ses recommandations, ses normes et ses pratiques exemplaires.

30. Parmi les activités visant à améliorer la communication et à accroître la participation au travail de développement, on peut citer les suivantes :

a) L'organisation de réunions, de séminaires et de webinaires et d'ateliers de renforcement des capacités pour informer les parties prenantes des produits du CEFACT-ONU, encourager leur participation aux travaux du CEFACT-ONU et aider les gouvernements et autres parties prenantes à utiliser les produits du CEFACT-ONU et à s'inspirer des pratiques exemplaires ;

b) L'élaboration de lignes directrices pour la mise en œuvre des produits du CEFACT-ONU dans l'élaboration de politiques et aux niveaux opérationnel et technique ;

c) Les activités ciblées de sensibilisation à des questions spécifiques en direction d'autres organisations concernées, de façon à susciter une plus large contribution en la matière et à favoriser la réutilisation des normes ;

d) Le dialogue avec les organismes nationaux de facilitation du commerce en vue d'aider à diffuser les travaux du CEFACT-ONU et de susciter l'intérêt des experts et des utilisateurs concernés.

G. Renforcer la coopération avec d'autres organismes des Nations Unies et organisations internationales

31. Afin d'assurer la cohérence des orientations fournies par les organes des Nations Unies dans l'esprit du principe « Une ONU », le CEFACT-ONU collabore étroitement avec le Comité exécutif de la CEE, le secrétariat et d'autres organes de la CEE et des Nations Unies, ainsi qu'avec des organisations internationales chargées de l'élaboration des politiques et des normes, telles que la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Centre du commerce international (ITC), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Union postale universelle (UPU), l'Organisation maritime internationale (OMI), l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Commission européenne, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et le secrétariat des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm.

32. Afin de s'acquitter efficacement de son mandat de diffusion au niveau mondial, le CEFACT-ONU s'efforcera également de renforcer, par l'intermédiaire du secrétariat de la CEE, la collaboration avec l'ensemble des commissions économiques régionales de l'ONU, les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies. Il s'agit notamment de la réalisation de l'enquête mondiale et régionale sur la facilitation du commerce et le commerce sans papier.

33. Le CEFACT-ONU encouragera toutes les organisations partenaires à contribuer aux domaines se rapportant au développement de la bibliothèque de composants communs de l'ONU, y compris les modèles de données de référence, et soutiendra tous ses partenaires dans les aspects de leurs travaux liés à la facilitation du commerce et aux transactions électroniques, en particulier ceux qui concernent la réalisation des objectifs pertinents du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

H. Renforcer la coopération avec d'autres organismes normatifs

34. Le CEFACT-ONU dialoguera avec d'autres organisations par l'intermédiaire du secrétariat de la CEE afin de veiller à la cohérence de ses travaux avec ceux d'autres organisations, d'annoncer ses projets en temps voulu afin d'éviter tout double emploi et de trouver les moyens de resserrer la coopération, y compris au moyen d'accords bilatéraux. Le mémorandum d'accord sur les transactions électroniques conclu entre la Commission électrotechnique internationale (CEI), l'Organisation internationale de normalisation (ISO), l'UIT et la CEE y contribue grandement.

35. Afin de promouvoir les efforts de transformation numérique dans la région et d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, la CEE, conjointement avec l'UIT, copréside le Groupe de l'ONU chargé de la question de la transformation numérique en Europe et en Asie centrale. Ce groupe vise à faciliter la collaboration entre les différents organismes des Nations Unies dans le domaine de la transformation numérique. Cette collaboration est particulièrement pertinente en vue de la soixante-dixième session de la CEE, qui portera sur la transformation numérique et la transformation verte au service du développement durable dans la région de la CEE.

Annexe I

Activités que le CEFACT-ONU pourrait mener en 2023-2024

A. Domaine d'intervention I : Procédures du commerce international

1. Dans le cadre du volet de son programme intitulé « Procédures du commerce international », le CEFACT-ONU continuera à élaborer et à tenir à jour des recommandations et des documents d'orientation à l'appui de la réalisation des ODD et de la simplification, de la normalisation et de l'harmonisation des formalités du commerce transfrontières et des informations et documents connexes. Il mettra également à jour les recommandations et orientations existantes afin de s'assurer qu'elles restent pertinentes. Au cours de la période considérée, les activités proposées comprendront les suivantes :

Activité proposée

- a. Élaborer des orientations sur l'harmonisation des formalités liées à l'application des mesures de contrôle des exportations
 - b. Élaborer des orientations sur l'intégration des prescriptions des pays de transit dans les normes du CEFACT-ONU relatives aux échanges électroniques et à d'autres domaines connexes
 - c. Actualiser et tenir à jour le modèle de procédures du commerce international « Acheter-Expédier-Payer » qui sous-tend les recommandations du CEFACT-ONU, les modèles de données de référence et la famille de normes pour le commerce électronique
 - d. Mettre au point un nouveau modèle « Acheter-Expédier-Payer » qui s'aligne sur les principes de l'économie circulaire
 - e. Réviser la recommandation n° 18 relative aux mesures destinées à faciliter les procédures du commerce international
 - f. Élaborer des orientations sur une méthode d'évaluation de l'efficacité du guichet unique
 - g. Élaborer des orientations sur la gestion des risques pour la mise en place de guichets uniques
 - h. Élaborer des orientations sur les questions de cybersécurité liées au guichet unique et/ou sur les questions d'apprentissage machine liées au guichet unique
 - i. Promouvoir l'utilisation des normes du CEFACT-ONU pour le commerce électronique, les modèles de données de référence et les recommandations en matière d'application des mesures de facilitation du commerce et des obligations découlant de l'AFE de l'OMC, et aider les États membres à mieux faire comprendre ces normes, modèles et recommandations
-

B. Domaine d'intervention II : Chaîne d'approvisionnement internationale

2. Dans le cadre du volet « Chaîne d'approvisionnement internationale » de son programme, le CEFACT-ONU continuera à élaborer et à tenir à jour des normes et des documents d'orientation concernant le commerce électronique pour appuyer la réalisation des ODD et dématérialiser l'échange d'informations afin de réduire les contacts humains, ce qui peut avoir pour effet de diminuer la propagation des pandémies. Il mettra également à jour les normes pour le commerce électronique existantes afin de s'assurer qu'elles restent pertinentes. Au cours de la période considérée, les activités proposées comprendront les suivantes :

Activité proposée

- a. Actualiser, tenir à jour et développer la famille intersectorielle de normes pour le commerce électronique favorisant les rapprochements de données entre opérateurs économiques
- b. Actualiser, tenir à jour et développer le modèle de données de référence de la chaîne d’approvisionnement et les informations associées dans le modèle de données de référence « Acheter-Expédier-Payer »
- c. Appuyer les mises en œuvre sectorielles du modèle de données de référence de la chaîne d’approvisionnement et de la famille intersectorielle de normes pour le commerce électronique, notamment celles concernant les secteurs de l’automobile et des assurances, ainsi que les mises en œuvre régionales de ces normes et l’accès des microentreprises et petites et moyennes entreprises à ces normes
- d. Actualiser, tenir à jour et développer le modèle de données de référence du transport multimodal et les informations associées dans le modèle de données de référence « Acheter-Expédier-Payer »
- e. Actualiser et tenir à jour les normes relatives au commerce électronique dans le domaine des transports et de la logistique, et élargir leur application, en veillant à ce que les besoins de tous les modes de transport soient pris en considération et en élaborant des orientations supplémentaires sur les processus tels que les contrats et les couloirs de transport
- f. Favoriser un suivi et un traçage efficaces des actifs logistiques pour les besoins de la logistique, de la chaîne d’approvisionnement et de la réglementation, y compris la poursuite des travaux sur le suivi et le contrôle des dispositifs liés aux conteneurs
- g. Faciliter le développement de couloirs numériques réglementaires nationaux, régionaux et internationaux, y compris pour les pays enclavés, et établir pour ces couloirs des normes et des lignes directrices en se basant sur les bibliothèques de composants communs et les modèles de données de référence existants
- h. Mener une étude pour examiner la manière dont la finance ouverte pourrait être appliquée à la facilitation du commerce, en abordant notamment les questions d’interopérabilité
- i. Coopérer avec toutes les équipes chargées des volets du programme pour faire en sorte que les certificats de conformité des produits soient alignés, dans le cadre de leur dématérialisation, avec les conditions réelles de chargement et d’expédition de marchandises afin de promouvoir un suivi et une traçabilité de bout en bout dans le système de commerce international basé sur le modèle « Acheter-Expédier-Payer »
- j. Développer les composantes techniques propres au secteur des voyages et du tourisme pour la version 3 des normes sur les programmes d’immersion (inclure des informations sur les conditions de paiement, la durabilité du produit proposé et son évaluation par les prestataires eux-mêmes) et les spécifications techniques correspondantes
- k. Élaborer les composantes techniques pour l’échange d’informations entre les entreprises du secteur des voyages, sur la base des lignes directrices des modèles de données de référence (y compris en ce qui concerne les appels d’offres, les conditions de paiement, la programmation, les itinéraires, etc.)
- l. Décrire un cas d’utilisation du modèle de données de référence de la comptabilité et de l’audit dans la lutte contre la criminalité financière (fraude fiscale, blanchiment d’argent, placement de fonds offshore, obtention de biens par des moyens illicites, dissimulation de la propriété effective) afin de contribuer aux efforts de recouvrement des avoirs déployés au niveau mondial par les autorités de contrôle, les gouvernements, les forces de l’ordre et les autorités fiscales

Activité proposée

- m. Élaborer des spécifications pour le commerce électronique sur la base d'un scénario de finance ouverte
 - n. Faciliter la modernisation des conditions de stockage, d'actualisation et d'indexation (en vue de la recherche) des travaux produits par le CEFACT-ONU
-

C. Domaine d'intervention III : Réglementation et administration en ligne

3. Dans le cadre du volet « Réglementation et administration en ligne » de son programme, le CEFACT-ONU continuera à élaborer et à tenir à jour des normes et des documents d'orientation concernant le commerce électronique pour appuyer la réalisation des ODD et dématérialiser l'échange d'informations afin de réduire les contacts humains, ce qui peut avoir pour effet de diminuer la propagation des pandémies. Une attention particulière sera portée aux projets qui appuient la transition vers une économie circulaire. Le CEFACT-ONU mettra également à jour les normes pour le commerce électronique existantes afin de s'assurer qu'elles restent pertinentes. Au cours de la période considérée, les activités proposées comprendront les suivantes :

Activité proposée

- a. Aider les États membres à élaborer et mettre en œuvre des systèmes de gestion et de contrôle des échanges de données électroniques, y compris ceux relatifs aux licences, permis et certificats pour le commerce agricole et le commerce des espèces sauvages
- b. Mener des études, élaborer des recommandations, des accords et des normes et mettre au point des outils en vue d'améliorer la traçabilité et la transparence des chaînes de valeur durables, circulaires et neutres en carbone afin de faire progresser les modes de consommation et de production responsables, notamment dans des secteurs tels que l'agroalimentaire, la pêche, le textile et le cuir, les minéraux de grande valeur et d'autres produits de base. Mettre en œuvre des projets de renforcement des capacités et de services de conseil pour la diffusion et l'adoption de ces instruments dans les pays à revenu faible et moyen, y compris dans les pays en transition économique
- c. Créer et tenir à jour un modèle de données de référence pour le développement durable et l'économie circulaire afin de permettre un échange d'informations normalisées tout au long de la chaîne de valeur et d'appuyer les mises en œuvre sectorielles de ce modèle (par exemple dans les secteurs de l'habillement et de la chaussure, des minéraux à haute valeur ajoutée, de l'agriculture et d'autres secteurs clefs) à l'appui de la transition vers une économie durable et circulaire
- d. Élaborer des orientations relatives aux échanges électroniques de documents qui peuvent inclure un transfert de propriété, en s'inspirant des travaux menés dans le cadre de la loi type de la CNUDCI sur les documents électroniques transférables
- e. Élaborer des orientations et normes pour le commerce électronique relatives aux mécanismes de reconnaissance mutuelle, notamment dans les échanges entre deux entités publiques, afin de faciliter le commerce sans papier aux niveaux national, régional et mondial
- f. Élaborer des documents d'orientation sur les technologies avancées telles que la chaîne de blocs, l'Internet des objets ou l'intelligence artificielle et leurs effets dans les différents domaines d'activité du CEFACT-ONU, y compris leurs applications potentielles pour les échanges de documents réglementaires nationaux, régionaux et mondiaux tels que les certificats d'origine préférentielle et pour appuyer la reconnaissance mutuelle des opérateurs économiques agréés

Activité proposée

- g. Élaborer des documents d'orientation examinant les questions de cybersécurité ayant trait au commerce international, notamment l'identification numérique des parties prenantes aux échanges, la protection des données et les règles de conservation et mener éventuellement une étude sur les services de notaire en ligne et de tiers de confiance
- h. Élaborer et tenir à jour un modèle de données de référence pour la gestion transfrontières
- i. Mettre à jour les lignes directrices pour l'élaboration par les pouvoirs publics de stratégies en matière de technologies de l'information et de la communication fondées sur l'utilisation de normes
- j. Promouvoir l'utilisation des normes du CEFACT-ONU pour le commerce électronique relatives aux mouvements transfrontières de déchets et élaborer de nouvelles orientations sur la gestion des déchets
- k. Élaborer des documents d'orientation sur la gouvernance des données pour une meilleure compréhension des éléments sensibles du flux de données commerciales et étudier le rôle des normes dans l'appui à un échange de données sécurisé et simplifié aux fins de la facilitation du commerce transfrontières sans papier

D. Domaine d'intervention IV : Domaines sectoriels

4. Dans le cadre des domaines sectoriels, le CEFACT-ONU continuera à élaborer et tenir à jour des normes et des documents d'orientation pour le commerce électronique qui soutiennent la réalisation des ODD et la dématérialisation des échanges d'informations, laquelle peut réduire les contacts humains et peut diminuer la propagation des pandémies. Il mettra également à jour les normes pour le commerce électronique existantes afin de s'assurer qu'elles restent pertinentes. Au cours de la période considérée, les activités proposées comprendront les suivantes :

Activité proposée

- a. Actualiser, tenir à jour et élargir les normes pour le commerce électronique dans le secteur des voyages et du tourisme (par exemple de manière à inclure des informations sur les itinéraires de voyage)
- b. Élaborer des documents d'orientation sur le tourisme durable
- c. Élaborer des documents d'orientation sur les mesures à prendre dans le secteur du tourisme pour faire face à des pandémies telles que celle de COVID-19
- d. Élaborer des documents d'orientation sur les mesures à prendre dans le secteur de la santé et des assurances pour faire face aux pandémies telles que celle de COVID-19
- e. Élaborer une norme de commerce électronique relative à la dématérialisation des certificats internationaux d'assurance responsabilité civile automobile afin de favoriser l'innovation et soutenir la mise en place d'une infrastructure propice
- f. Élaborer des normes pour le commerce électronique relatives au paiement des demandes de remboursement des frais de santé afin de favoriser l'accès à des services de santé essentiels de qualité et l'accès à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces et abordables pour tous

E. Domaine d'intervention V : Méthodologie et technologie

5. Dans le cadre du volet « Méthodologie et technologie » de son programme, le CEFACT-ONU produira des documents à l'appui des travaux concernant les normes pour le commerce électronique menés dans d'autres volets. Il s'attachera spécialement à l'harmonisation afin de garantir la pérennité de l'interopérabilité – fondée sur le modèle « Acheter-Expédier-Payer » – de toutes ses normes. Il élaborera aussi les spécifications techniques permettant de suivre une démarche normalisée à l'égard de tous ses produits. Il mettra également à jour les normes pour le commerce électronique existantes afin de s'assurer qu'elles restent pertinentes. Au cours de la période considérée, les activités proposées comprendront les suivantes :

Activité proposée

- a. Développer et tenir à jour la bibliothèque de composants communs du CEFACT-ONU, avec notamment la publication de nouvelles versions deux fois par an
 - b. Développer et tenir à jour les normes EDIFACT-ONU (Règles des Nations Unies concernant l'échange de données informatisé pour l'administration, le commerce et le transport), avec notamment la publication de nouvelles versions deux fois par an
 - c. Développer et tenir à jour le Répertoire de codes des Nations Unies pour les lieux utilisés pour le commerce et les transports (Répertoire LOCODE-ONU), avec notamment la publication de nouvelles versions deux fois par an.
 - d. Élaborer un projet visant à rendre les listes de codes indépendantes de la syntaxe afin de faciliter leur réutilisation
 - e. Élaborer un projet de spécification technique pour une mise en œuvre normalisée des interfaces de programmation d'applications fondée sur les modèles de données de référence du CEFACT-ONU
 - f. Réviser la recommandation n° 7 relative à la représentation numérique des dates, heures et intervalles de temps
-

F. Domaine d'intervention VI : Appui

6. Le secrétariat de la CEE assurera le bon fonctionnement du CEFACT-ONU, contribuera à la diffusion de ses résultats et dialoguera avec d'autres acteurs afin de garantir une démarche harmonisée et d'éviter les doubles emplois. Au cours de la période considérée, les activités proposées comprendront les suivantes :

Activité proposée

- a. Organiser les réunions périodiques du Bureau et de la Plénière annuelle et en assurer le service
- b. Organiser au moins un forum par an, ainsi que des réunions, des séminaires et webinaires et des ateliers de renforcement des capacités pour faire progresser les projets en cours, en lancer de nouveaux, informer les parties prenantes des produits du CEFACT-ONU, les encourager à participer à ses travaux et aider les États et les autres parties prenantes à utiliser ses produits et ses bonnes pratiques
- c. Établir des lignes directrices en vue de la mise en œuvre des produits du CEFACT-ONU dans l'élaboration de politiques et aux niveaux opérationnel et technique
- d. Mener des activités de sensibilisation ciblées auprès d'autres organisations compétentes sur des questions particulières afin de les encourager à contribuer plus largement aux travaux du CEFACT-ONU et à réutiliser ses normes

Activité proposée

- e. Dialoguer avec les organismes nationaux de facilitation du commerce pour aider à diffuser les travaux du CEFACT-ONU et susciter l'intérêt des experts concernés
 - f. Établir une version actualisée et enrichie du Guide pratique relatif à la facilitation du commerce
 - g. Mener la cinquième enquête mondiale (2023) sur la facilitation du commerce numérique et durable dans la région de la CEE
 - h. Coopérer avec l'ITC et la CNUCED dans les domaines de la facilitation du commerce et du commerce électronique (en particulier dans le cadre de l'initiative eTrade for All), en établissant des rapports et des lignes directrices sur la reprise économique après la pandémie et en appuyant les États membres concernant toute question connexe
 - i. Encourager toutes les organisations partenaires à contribuer aux aspects qui les concernent du développement de la bibliothèque de composants communs, y compris les modèles de données de référence et les normes pour le commerce électronique, et soutenir tous les partenaires dans les aspects de leurs travaux liés à la facilitation du commerce et au commerce électronique, notamment ceux qui concernent la réalisation des objectifs pertinents du Programme de développement durable à l'horizon 2030
 - j. Collaborer avec l'ensemble du système des Nations Unies et les autres organisations concernées pour fournir des services consultatifs aux pays en développement et aux pays en transition afin de les aider à adopter les recommandations, les normes et les pratiques exemplaires du CEFACT-ONU
 - k. Collaborer avec d'autres organisations, notamment dans le cadre du Protocole d'accord sur le commerce électronique entre la Commission électrotechnique internationale (CEI), l'Organisation internationale de normalisation (ISO), l'Union internationale des télécommunications (UIT) et la CEE. Cette coopération a pour objectif de garantir l'harmonisation et l'interopérabilité des approches suivies concernant les normes pour le commerce électronique
-

Annexe II

Liste de documents qui pourraient être publiés en 2023-2024

A. Publication en série

Publication n°	Titre	Mandat	Version papier et/ou		Nombre de pages	Langue(s) originale(s)	Traduit en	Nombre d'exemplaires par langue
			électronique	Format				
1	Résumé des meilleures pratiques et recommandations de la CEE concernant la facilitation du commerce	ECE/TRADE/C/CEFACT/2017/15, par. 10	Version électronique	A4	20	Anglais	Russe	

B. Publications isolées

Publication n°	Titre	Mandat	Version papier et/ou		Nombre de pages	Langue(s) originale(s)	Traduit en	Nombre d'exemplaires par langue
			électronique	Format				
1	Recommandation sur la participation du secteur privé à la réforme de la facilitation du commerce	ECE/TRADE/C/CEFACT/2017/15, par. 10	Versions papier et électronique	A4	25	Anglais, français et russe		200 (anglais), 50 (français) et 50 (russe)
2	Recommandation sur la facilitation du commerce – évaluation du guichet unique	ECE/TRADE/C/CEFACT/2017/15, par. 10	Versions papier et électronique	A4	25	Anglais, français et russe		200 (anglais), 50 (français) et 50 (russe)
3	Recommandation sur la facilitation du commerce – guichet unique et gestion des risques	ECE/TRADE/C/CEFACT/2017/15, par. 10	Versions papier et électronique	A4	25	Anglais, français et russe		200 (anglais), 50 (français) et 50 (russe)
4	Recommandation sur la facilitation du commerce – révision de la recommandation n° 8	ECE/TRADE/C/CEFACT/2017/15, par. 10	Versions papier et électronique	A4	25	Anglais, français et russe		200 (anglais), 50 (français) et 50 (russe)
5	Recommandation sur la facilitation du commerce – révision de la recommandation n° 16	ECE/TRADE/C/CEFACT/2017/15, par. 10	Versions papier et électronique	A4	25	Anglais, français et russe		200 (anglais), 50 (français) et 50 (russe)
6	Recommandation sur la facilitation du commerce – révision de la recommandation n° 18	ECE/TRADE/C/CEFACT/2017/15, par. 10	Versions papier et électronique	A4	25	Anglais, français et russe		200 (anglais), 50 (français) et 50 (russe)

Publication n°	Titre	Mandat	Version papier et/ou électronique		Nombre de pages	Langue(s) originale(s)	Traduit en	Nombre d'exemplaires par langue
			Format					
7	Document sur la facilitation du commerce – Internet des objets	ECE/TRADE/C/CEFACT/2017/15, par. 10	Version électronique	A4	25	Anglais	Français et russe	
8	Document sur la facilitation du commerce – technologie de la chaîne de blocs	ECE/TRADE/C/CEFACT/2017/15, par. 10	Version électronique	A4	25	Anglais	Français et russe	
9	Document sur la facilitation du commerce – identité numérique	ECE/TRADE/C/CEFACT/2017/15, par. 10	Version électronique	A4	25	Anglais	Français et russe	
10	Document sur la facilitation du commerce – intelligence artificielle	ECE/TRADE/C/CEFACT/2017/15, par. 10	Version électronique	A4	40	Anglais	Français et russe	
11	Document sur la facilitation du commerce – tourisme durable	ECE/TRADE/C/CEFACT/2017/15, par. 10	Version électronique	A4	25	Anglais	Français et russe	
12	Document sur la facilitation du commerce – transferts de documents électroniques	ECE/TRADE/C/CEFACT/2017/15, par. 10	Version électronique	A4	25	Anglais	Français et russe	
13	Document sur la facilitation du commerce – suivi et traçabilité intersectoriels dans la chaîne d'approvisionnement	ECE/TRADE/C/CEFACT/2017/15, par. 10	Versions papier et électronique	A4	25	Anglais	Français et russe	200 (anglais), 50 (français) et 50 (russe)
14	Document sur la facilitation du commerce – nouvelles technologies	ECE/TRADE/C/CEFACT/2017/15, par. 10	Version électronique	A4	25	Anglais	Français et russe	
15	Document sur la facilitation du commerce – traçabilité	ECE/TRADE/C/CEFACT/2017/15, par. 10	Versions papier et électronique	A4	25	Anglais	Français et russe	200 (anglais), 50 (français) et 50 (russe)
16	Document sur la facilitation du commerce – chaînes de valeur circulaires	ECE/TRADE/C/CEFACT/2017/15, par. 10	Versions papier et électronique	A4	25	Anglais	Français et russe	200 (anglais), 50 (français) et 50 (russe)

<i>Publication n°</i>	<i>Titre</i>	<i>Mandat</i>	<i>Version papier et/ou électronique</i>	<i>Format</i>	<i>Nombre de pages</i>	<i>Langue(s) originale(s)</i>	<i>Traduit en</i>	<i>Nombre d'exemplaires par langue</i>
17	Document sur la facilitation du commerce – couloirs numériques	ECE/TRADE/C/CEFACT/2017/15, par. 10	Version électronique	A4	25	Anglais	Français et russe	
18	Publications sur les lignes directrices relatives aux normes commerciales dans les domaines suivants : traçabilité et gestion des risques, commerce électronique et développement durable	ECE/TRADE/C/CEFACT/2017/15, par. 10	Version électronique	A4	25	Anglais	Français et russe	
19	Moyens d'identification vérifiables pour le commerce transfrontières	ECE/TRADE/C/CEFACT/2017/15, par. 10	Versions papier et électronique	A4	25	Anglais	Français et russe	
20	Échange de certificats numériques de conformité des produits	ECE/TRADE/C/CEFACT/2017/15, par. 10	Versions papier et électronique	A4	25	Anglais	Français et russe	